

## REGLEMENT DU BELGIAN CIRCUIT

TOUTES LES ÉTAPES DES CATÉGORIES MESSIEURS I ET DAMES I AINSI QUE LES ÉTAPES MESSIEURS 35 I FAISANT PARTIE DU BC MESSIEURS 35 I SONT CONCERNÉES PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT.

### Article 1 : CLASSIFICATION DES TOURNOIS SUIVANT LE PRIZE-MONEY PAYÉ PAR LES CLUBS (EN SIMPLE)

	PRIZE-MONEY SIMPLE MESSIEURS ET DAMES
Tournoi 1 étoile	550 euros
Tournoi 2 étoiles	1.500 euros
Tournoi 3 étoiles	2.400 euros
Tournoi 4 étoiles	3.150 euros
Tournoi 5 étoiles	Minimum 4.750 euros

### Article 2 : RÉPARTITION DU PRIZE-MONEY (EN SIMPLE)

Le total des montants repris ci-dessous correspond au total du prize-money distribué (voir article 1) auquel il faut ajouter 5% qui reviennent à la fédération (voir article 3).

Les étapes de la catégorie Messieurs 35 I faisant partie du Belgian Circuit sont considérées, en termes de prize money, comme « tournoi 1 étoile ».

		MESSIEURS ET DAMES
Tournoi 1 étoile	Vainqueur	200 euros
	Finaliste	150 euros
	1/2 Finaliste	100 euros
Tournoi 2 étoiles	Vainqueur	400 euros
	Finaliste	300 euros
	1/2 Finaliste	200 euros
	1/4 Finaliste	100 euros
Tournoi 3 étoiles	Vainqueur	700 euros
	Finaliste	500 euros
	1/2 Finaliste	300 euros
	1/4 Finaliste	150 euros
Tournoi 4 étoiles	Vainqueur	900 euros
	Finaliste	650 euros
	1/2 Finaliste	400 euros
	1/4 Finaliste	200 euros

<b>Tournoi 5 étoiles</b>	Vainqueur	1.100 euros
	Finaliste	850 euros
	1/2 Finaliste	500 euros
	1/4 Finaliste	250 euros
	1/8 Finaliste	100 euros

Le club paye le prize money au joueur dès que celui-ci est éliminé et à condition qu'il ait gagné au moins un match (même en cas de victoire par WO).

Il est strictement interdit de proposer un prize-money (ou toute autre valorisation) supérieur à celui prévu initialement et défini sur base du nombre d'étoiles du tournoi lors de l'inscription (sauf pour les tournois 5 étoiles).

En cas de non-respect :

- Le club ne pourra pas organiser d'étape du Belgian Circuit l'année suivante sauf s'il choisit de proposer un tournoi avec un nombre d'étoiles supérieur.
- Le club paiera 5% de contribution légale à hauteur du prize money annoncé.

**Article 3 : PRIX POUR LE CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL**

Une redevance de 5 % du prize-money des tournois de simple est versée à la Fédération. Le montant total de cette redevance est distribué entre les 16 joueurs les mieux classés au classement général final suivant la grille ci-après. Cet article n'est pas d'application pour la catégorie Messieurs 35 I BC.

1°	1.500 €	9°	400 €
2°	1.250 €	10°	400 €
3°	1.000 €	11°	300 €
4°	750 €	12°	300 €
5°	600 €	13°	200 €
6°	500 €	14°	200 €
7°	400 €	15°	100 €
8°	400 €	16°	100 €

**Article 4 : CLASSEMENT GÉNÉRAL**

Un classement est établi :

1° En utilisant la grille ci-après :

	<b>Tournoi 1 étoile</b>	<b>Tournoi 2 étoiles</b>	<b>Tournoi 3 étoiles</b>	<b>Tournoi 4 étoiles</b>	<b>Tournoi 5 étoiles</b>
Vainqueur	10 points	20 points	30 points	40 points	50 points
Finaliste	6 points	12 points	18 points	24 points	30 points
1/2 Finaliste	4 points	8 points	12 points	16 points	20 points
1/4 Finaliste	2 points	4 points	6 points	8 points	10 points
1/8 Finaliste			3 points	4 points	5 points

Pour recevoir des points, un joueur doit avoir au minimum gagné un match (même par w.o.).

La même semaine, un joueur ne peut marquer des points que dans un seul tournoi. S'il participe à deux tournois étoilés, il marque les points dans le tournoi où il a gagné le plus de points (sauf en cas de w.o., voir article 17).

2° En prenant en considération les 8 meilleurs résultats (tant en Messieurs, qu'en Dames)

En cas d'ex-aequo au classement général, le neuvième meilleur résultat est pris en considération. En cas de nouvel ex aequo, le dixième meilleur résultat est pris en considération et ainsi de suite.

#### **Article 5 TOUR FINAL**

Le top 8 du classement général, tant en Messieurs, qu'en Dames, joue un tour final sous forme de tableau à l'occasion du tour final national du Critérium. Aucun tour final n'est organisé pour la catégorie M35 I BC.

Un joueur qui ne peut pas participer au tour final sera remplacé par le suivant au ranking.

Le tableau du tour final est établi de la façon suivante :

- Les joueurs classés de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> place du classement final sont têtes de séries, sur base de leur classement. La tête de série numéro 1 se place sur la ligne supérieure du tableau ; la tête de série numéro 2 se place sur la ligne inférieure du tableau. Les têtes de série 3 et 4 sont tirées au sort.
- Les joueurs classés de la 5<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> place du classement final sont tirés au sort et répartis contre les 4 têtes de série.

Tant pour les Messieurs que pour les Dames, le prize money suivant est prévu pour ce tour final :

	Messieurs et Dames
Vainqueur	600 €
Finaliste	400 €
1/2 finalistes	300 €
1/4 de finaliste	200 €

#### **Article 6 : CATÉGORIES ET QUALIFICATION**

Pour participer aux tournois du Belgian Circuit, le classement requis minimum est B-4/6 (85pts) chez les Messieurs, B+4/6 (65pts) chez les Dames et chez les Messieurs 35 I.

Aucun(e) joueur (joueuse) classé(e) sous ces classements ne pourra accéder aux catégories Messieurs I, Messieurs 35 I et Dames I.

#### **Article 7 : MESSIEURS I/DAMES I**

▪ Un club peut organiser deux tournois Messieurs I et Dames I dont un fait partie de la saison d'été et l'autre fait partie de la saison d'hiver. La période des vacances de printemps (Pâques) est considérée comme période neutre durant laquelle un club peut organiser un tournoi comptant soit pour la saison d'été, soit pour la saison d'hiver.

#### **Article 8 : SEMAINE TOURNOI**

Tout tournoi débute le lundi et se termine au plus tard le dimanche suivant. Les qualifications peuvent commencer plus tôt cf. aux directives de la région concernée. Toutefois, avec l'accord du

comité exécutif de la Fédération Royale Belge de Tennis, un tournoi peut se terminer le lundi si ce lundi est un jour férié.

Le tableau de (pré)qualifications peut se dérouler à partir du vendredi précédent.

#### **Article 9 : INSCRIPTIONS**

La date limite d'inscription est le mardi précédant le début du tournoi à minuit.

Toutes les inscriptions doivent être faites via le site de la Ligue où le tournoi a lieu.

Le club est libre de refuser une inscription si celle-ci n'est pas confirmée par écrit par le joueur avant la fin du délai d'inscription limite. Tout refus d'inscription doit être motivé.

Le nom des joueurs inscrits n'est pas visible sur le site de la ligue par lequel les joueurs s'inscrivent.

Une clôture anticipée des inscriptions est autorisée mais doit être annoncée préalablement par le juge-arbitre en insérant une remarque lors de la mise en ligne du tournoi.

Même en cas de clôture anticipée, le juge-arbitre doit respecter les règles fixées à l'article 11, notamment en tirant au sort le mercredi pour publication des tableaux pour le jeudi 09.00 heures.

Les joueurs doivent s'inquiéter de leur programme à partir du jeudi à 20.00 heures.

#### **Article 10 : PARTICIPATION À PLUSIEURS TOURNOIS**

Au cours de la même semaine, un joueur peut participer à deux tournois du Belgian Circuit maximum.

Si un joueur participe à plus de 2 tournois au cours de la même semaine, ce joueur est scratché dans tous les tournois du Circuit de la semaine en question et dans lesquels il est encore en lice. Le joueur reçoit 5 points de code de conduite par semaine tournoi. Dès que le joueur atteint 10 points de conduite, il reçoit une suspension automatique de 15 jours.

La participation aux qualifications d'un tournoi ITF 15000 \$ ou plus compte pour la semaine durant laquelle se déroulent ces qualifications. Un joueur ne peut donc effectivement participer qu'à un tournoi du Belgian Circuit en plus des qualifications d'un tournoi ITF la même semaine. En cas de qualification pour le tableau final, un joueur ne peut participer à plus de deux tournois la même semaine : il doit donc prendre les mesures nécessaires au respect de ce point de règlement.

#### **Article 11 : LISTE DES INSCRITS/TABLEAUX**

Le juge-arbitre doit veiller à :

- Publier les tableaux sur le site de la ligue concernée pour le jeudi à 9.00 heures
- Ensuite :
  - Publier chaque jour les tableaux avec les résultats des matches joués sur le site de la ligue concernée
  - Dès que le tournoi est terminé, transmettre les tableaux entièrement complétés (préqualifications, qualifications et tableau final) suivant les directives de la Ligue.

Toute infraction à cet article est passible d'une amende de 125 euros.

#### **Article 12 : TIRAGE AU SORT**

Le tirage au sort est effectué au plus tard le mercredi à 19.00 heures.

Dès que le tirage au sort est effectué, il est officiel et ne peut plus être modifié, sauf dans les cas prévus au règlement. Toute erreur ou infraction au règlement est sanctionnée par la commission d'arbitrage compétente.

### **Article 13 : TABLEAUX**

Les tableaux sont établis conformément au règlement qui régit tous les tournois de Messieurs I et Dames I.

Le juge-arbitre peut annuler l'organisation s'il y a moins de 8 joueurs inscrits (en Messieurs ou en Dames). En cas d'annulation, les sanctions prévues à l'article 21 sont appliquées. L'annulation ne peut se faire au plus tard que le mardi 20.00 heures précédant le tirage au sort. Dans ce cas, les joueurs inscrits doivent être prévenus immédiatement par téléphone par le juge-arbitre.

Les points attribués aux joueurs (joueuses) pour leur classement individuel sont définis au règlement de classement.

### **Article 14 : COMPOSITION DES TABLEAUX**

Nombre d'inscrits	Tableau final	Tableau de qualifications	Tableau de préqualifications
Moins de 12	Un seul tableau	-	-
12 - 24	4	Autres joueurs	-
25 - 32	8	Autres joueurs	-
33 - 56	8	8	Autres joueurs
Plus de 56	8	16	Autres joueurs

### **Article 15 : W.O.**

Si un joueur déclare w.o. ou est déclaré w.o., sauf en cas de sélection F.R.B.T. :

1° Il ne marque aucun point au classement général ;

2° Il ne peut marquer aucun point au classement général dans un autre tournoi la même semaine ;

Un joueur w.o. non excusé ne reçoit pas de prix.

Un joueur w.o. excusé reçoit le prix du perdant du tour précédent à condition qu'il ait gagné au moins un match (même par w.o.).

Un joueur disqualifié ne reçoit pas son prix.

### **Article 16 : ARBITRAGE**

Tous les matches du tableau final doivent être arbitrés à partir des :

- Demi-finales pour les tournois 1 étoile
- Quarts de finale pour les tournois 2 étoiles ou plus.

Le club doit prendre suffisamment tôt toutes les dispositions afin d'avoir le nombre nécessaire d'arbitres.

### **Article 17 : BALLE**

Le club fournit les balles à partir des demi-finales pour les tournois 1 étoile et à partir des quarts de finale pour les tournois 2 étoiles ou plus.

La marque des balles doit être choisie parmi les balles reconnues par la Fédération Internationale de Tennis.

Le changement des balles est effectué au début d'un troisième set.

### **Article 18 : COURTS COUVERTS**

Le juge-arbitre peut prévoir dans son règlement de tournoi que les matches sont joués, si nécessaire, sur courts couverts.

**Article 19 : FORMALITÉS LÉGALES**

Le club doit remplir toutes les formalités légales (administratives, fiscales, ...).

**Article 20 : GARANTIE FINANCIERE**

D'application pour tous les tournois 4 et 5 étoiles. Le club doit faire parvenir au secrétariat général, un mois avant le début du tournoi :

- Soit une garantie bancaire pour le montant total du prize-money ; cette garantie doit être valable jusqu'à quinze jours après la clôture du tournoi ;
- Soit le montant du prize-money en espèces ;
- Soit un chèque certifié.

Au cas où le paragraphe ci-dessus n'est pas scrupuleusement respecté, le tournoi est annulé.

Si le montant du prize-money a été versé en espèces, cette somme est remboursée au club quinze jours après la fin du tournoi, à condition qu'aucun joueur n'ait déposé réclamation. Dans ce cas, le montant du prize-money, éventuellement diminué du (ou des) prix payé(s) au(x) joueur(s) est remboursé au club trente jours après la fin du tournoi.

Le paiement de prix au(x) joueur(s) qui a (ont) déposé réclamation est examiné par le comité exécutif.

Le joueur qui ne reçoit pas le prix qu'il mérite doit adresser une réclamation au secrétaire général dans les huit jours de la fin du tournoi.

**Article 21 : RETRAIT DU CIRCUIT**

En cas de retrait du circuit, les amendes ci-après sont automatiquement infligées au club concerné :

- Si le club se retire dans les trente jours avant le début du tournoi : amende équivalente à 20 % du prize-money ;
- Si le club se retire après l'établissement du calendrier et plus de trente jours avant le début du tournoi : amende équivalente à 10 % du prize-money ;
- Si le club se retire avant l'établissement du calendrier : amende équivalente à 5 % du prize-money.

**Article 22 : ETABLISSEMENT DU CALENDRIER**

**Messieurs 1 et Dames 1**

Le calendrier est établi comme suit :

- 1° Priorité aux clubs qui ont organisé un tournoi l'année précédente ;
- 2° Ensuite, les clubs qui n'étaient pas inscrits pour le circuit de l'année précédente et qui ont fait acte de candidature, en tenant compte des dispositions ci-dessous.

Un club qui, l'année précédente, s'est retiré du circuit après l'établissement définitif du calendrier, perd toute priorité pour l'année suivante.

En outre, suivant les priorités mentionnées ci-dessus, une semaine ne peut comporter au maximum que :

- Maximum 3 tournois Messieurs et maximum 2 tournois Dames par région
- Parmi ces tournois, maximum un tournoi Messieurs et un tournoi Dames 5 étoiles est autorisé en Belgique.

Lorsqu'il y a plus de candidats que de places vacantes, priorité est donnée au club qui a le prize-money le plus élevé. Si deux ou plusieurs demandes de tournois sont toujours en course, un tirage au sort est effectué parmi les clubs concernés.

Lors de son inscription, le club détermine le nombre d'étoiles de son tournoi (Messieurs et/ou Dames). Aucune modification ne peut être apportée après la date de clôture des inscriptions.

Pour l'établissement du calendrier, les semaines sont numérotées en suivant le système ISO.

La région concernée gère le calendrier des tournois au sein de sa région. La FRBT organise le calendrier des tournois 5 étoiles.

#### Messieurs 35 I

Le calendrier est établi comme suit :

1° Priorité aux clubs qui ont organisé un tournoi l'année précédente ;

2° Ensuite, les clubs qui n'étaient pas inscrits pour le circuit de l'année précédente et qui ont fait acte de candidature, en tenant compte des dispositions ci-dessous.

Un club qui, l'année précédente, s'est retiré du circuit après l'établissement définitif du calendrier, perd toute priorité pour l'année suivante.

En outre, suivant les priorités mentionnées ci-dessus, par année, chaque région peut proposer :

- Maximum 2 tournois par région
- Parmi ces tournois, maximum un tournoi la même semaine

Pour l'établissement du calendrier, les semaines sont numérotées en suivant le système ISO.

La région concernée gère le calendrier des tournois dans sa région.